



DELIBERATION : N° 2024/053

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Achat d'un camion plateau pour les besoins des services techniques – demande de subventions

Convocation du : 28 juin 2024

Rapporteur : M. Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 3 juillet 2024 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (15) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GUERIN Sébastien, GERVOT Christian, TEK Delphine, ZOLLI Daniel, CLUZEL Pascal.

Membres absents excusés représentés (03) : MENQUET Céline a donné pouvoir à BILBAUT Mathilde, GAILLARD David a donné pouvoir à DE MACEDO Karine, SENNEGON Stéphane a donné pouvoir à SFORZI Olivier.

Membres absents excusés non représentés (00) :

Membres absents non excusés et non représentés (01) : FLAIG Béatrice.

Nombre de votants : (18).

Secrétaire de séance : Nicole HAAS

Considérant que dans le cadre du renouvellement des équipements des services techniques, il convient de prévoir l'acquisition d'un camion plateau en remplacement du véhicule actuel, trop ancien et nécessitant de trop nombreuses réparations.

Considérant que ce véhicule est estimé à environ 50 000.00 € H.T. ;

Considérant qu'il convient de solliciter les aides les plus élevées, notamment auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le projet d'achat d'un camion plateau affecté aux services techniques, de même que l'enveloppe prévisionnelle associée.

SOLLICITE les aides financières les plus élevées possibles de la part du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

AUTORISE le Maire à soumettre les dossiers de demande de financement correspondant à cette affaire.

Pour : 18
Contre : 00
Abstention : 00
Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 3 juillet 2024

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La secrétaire
Nicole HAAS



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>